



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

[ac-reims@se-uns.org](mailto:ac-reims@se-uns.org)

<http://sections.se-uns.org/reims/>



## Les Enseignants de l'UNSA

### SE-UNSA - FLASH CPE

20 octobre 2009

#### Sommaire

- 1) Cagnotte : Des « bons points » d'autrefois à la cagnotte d'aujourd'hui, il y a un abîme à ne pas franchir
- 2) Revalo, les miettes pour les enseignants
- 3) Interdiction du téléphone portable, amendement du sénat
- 4) Violence, les brigades mobiles sont mises en place !!!

#### 1) Cagnotte

Les «cagnottes» dans trois lycées professionnels de la région parisienne pour lutter contre l'absentéisme défraient l'actualité de ce début octobre. Ce dispositif expérimental permet d'octroyer une somme pouvant aller jusqu'à 10.000 euros aux classes respectant des objectifs d'assiduité en cours et le bon comportement. Les projets (permis de conduire, voyages...) seront financés par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Une autre initiative a été lancée au lycée professionnel Frédéric-Mistral à Marseille. Ce dernier offre des billets pour les matches de l'OM aux élèves de la classe qui aura enregistré le plus faible taux d'absentéisme.

Tout a été dit sur ces «affaires», que ce soient les «pour» (peu nombreux), les «contres» (plus nombreux), des associations, des pédagogues, des syndicats, des élèves eux-mêmes et des politiciens de tous bords.

La mesure dérange et moi-même, je suis après réflexion, effrayé car, enlevées les considérations morales de principe, on suspecte derrière cette expérimentation de fortes zones d'ombres, des limites dangereuses à ne pas franchir. Nous ne sommes pas dans un jeu vidéo, ni au casino. Le pseudo pilotage engagé se fait sur des humains, de jeunes élèves, justement plutôt fragiles. En conséquence les dérives peuvent se greffer de toute part, la manipulation des uns par les autres, qui peut en découler, deviendrait un postulat très dangereux dans cette initiative. Garder une maîtrise sereine du projet dans ces conditions deviendra lourd voir contre productif. Le droit à l'erreur en réalité est impossible. Ce n'est pas aux élèves à sous-traiter l'absentéisme pour une visée lucrative ou pour toute autre raison. L'école ne peut pas être un lieu d'influence établie, l'institution ne peut pas projeter sur les élèves le poids direct d'un chantage sur l'argent.

Les «pour» invectiveront que les élèves en apprentissage eux, reçoivent un salaire, que l'argent existe de tout temps dans le monde de l'éducation, que rien n'est réellement gratuit dans nos sociétés, qu'il existe déjà des bourses au mérite attribuées à 74 448 élèves pour un montant unitaire de 800 euros (BOP vie scolaire 2010) !

Mais ce qui dérange c'est justement d'avoir ouvert une véritable porte d'entrée à l'argent bien sonnante et trébuchante dans un maillon du système ou il n'avait pas encore pénétré sous cet angle (l'absentéisme).

Tous les détracteurs l'ont dit et plutôt à juste titre, «on ne doit pas marchander la présence en cours par de l'argent». Ce concept risqué pourrait bien se retourner contre leurs auteurs, quelque soit leur bonne foi dans le but à atteindre.

Quel est ce but à atteindre ? Maintenir présents et sagement certains élèves en classe.

Cet objectif est louable mais le prix à payer n'est pas de cette nature. On peut craindre un message biaisé car la réussite finale peut évoluer plus sur la volonté de ramassage de la cagnotte pour le montant qu'elle représente que les valeurs d'entraide et de solidarité dans la classe. Comment mesurer la valeur de l'effet de groupe sur de tels paramètres ? Ne pourrait-on pas assister à un lynchage entre élèves pour atteindre la somme maximum, si conséquente. N'oublions pas la fragilité de certains de ces élèves qui souvent oscillent entre deux extrêmes. Soient ils « galèrent » pour quelques euros d'argent de poche, soient ils ont déjà pris pieds dans des systèmes beaucoup plus lucratifs et se fichent pas mal de la «cagnotte». L'ambiance de classe peut être délétère voir tourner au drame.

Non, définitivement non, il n'est pas sain de faire une «offre pareille» qui n'est pas comparable à une action de classe, montée de toute pièce avec les élèves et les enseignants pour organiser une activité exceptionnelle (voyage, spectacle) basée sur la motivation intellectuelle et institutionnaliser une pratique avec des objectifs collectifs à atteindre quand ces derniers sont si «individualisés» et contradictoires avec les principes de l'école.

#### 2) « Revalo » des carrières ... juste des miettes en perspective pour les enseignants et les CPE.

Luc Chatel a présenté lors du CTPM du 1<sup>er</sup> octobre 2009 les orientations qu'il entend donner au dossier revalorisation. Mais les annonces du ministre sont en décalage et très décevantes. Il proposerait aussi un «pacte de carrière» reposant sur deux piliers : la dynamisation des ressources humaines et une évolution des rémunérations.

## 1 - Dynamisation des ressources humaines :

Chatel souhaite une approche plus personnalisée et plus attentive pour mieux accompagner les enseignants « dans leur trajectoire de carrière ». Il a pris l'exemple symbolique de la médecine du travail pour illustrer son propos.

Il propose une politique de RH qui repose non seulement sur la Formation initiale mais aussi sur la formation tout au long de la vie (notamment via le Droit Individuel de Formation). Dans ce cadre il envisage une adaptation possible, des secondes carrières. Il annonce pour 2010 une dynamique nouvelle autour de la notion de projet professionnel : les enseignants qui accepteraient de s'y engager en dehors de leur temps de travail seraient indemnisés. Il charge la nouvelle DRH, Josette THEOPHILE (issue de la RATP) de la mise en œuvre de ce chantier.

## 2 - Evolution des rémunérations :

Le MEN présente toutes les mesures mises en place depuis 2 ans comme autant d'éléments de la revalo ! (prime d'installation, prêt à taux zéro, HSA, prime d'évaluation, passage instit PE, ISS direction, ISOE PLP ...). Il précise quand même : "les enseignants ne sont pas suffisamment payés en début et milieu de carrière : c'est injuste, injustifié, injustifiable !".

Il ouvre 4 chantiers :

### 1) Débuts de carrière :

Contrepartie légitime de la mastérisation, les salaires devraient augmenter d'une somme "qui ne saurait être inférieure à 100 euros/mois".

### 2) Rattrapage :

Pour éviter "une inversion des carrières" il faut observer la situation de ceux qui sont depuis 5 ans dans le métier.

Il faut donc un repositionnement équitable des premiers échelons. Le ministre n'a pas précisé s'il s'agirait d'augmentation indiciaire ou de raccourcissement de la durée des échelons.

### 3) Nouvelles missions :

Il faut reconnaître les nouvelles missions (orientation, tutorat pour les stagiaires, accompagnement éducatif).

### 4) Avancement de grade :

Il propose un meilleur équilibre entre mérite et ancienneté et annonce la création d'un nouveau grade, accessible sur des critères exprimés et transparents (mais sur des activités exceptionnelles).

A la fin de son exposé il a proposé des négociations bilatérales et multilatérales avec un calendrier qui devrait aboutir avant la fin janvier 2010 pour une application à la rentrée 2010.

## **Commentaires du SE-UNSA :**

Sur le premier "pilier", l'offre de discussion est intéressante notamment autour de la médecine du travail mais également de la formation continue et du DIF (droit individuel à la formation) et si les actes suivent. En revanche, le SE-UNSA rejette l'idée d'un mérite subjectif comme mesure de la valeur professionnelle.

Sur le deuxième "pilier", le compte n'y est pas du tout !

Les 100 euros annoncés sont plus que dérisoires au regard, et des deux ans supplémentaires de formation, et des comparaisons internationales : nos salaires sont 20 % inférieurs à ceux des autres pays européens.

Limiter l'évolution indiciaire seulement au début de la carrière n'est pas plus acceptable.

**Pour le SE-UNSA** la revalorisation doit d'abord être indiciaire et concerner tout le monde. Elle ne doit pas instaurer de décrochage entre les catégories ou les générations.

Comme le ministre dit qu'il n'y a aucun tabou, nous entrerons en négociation comme les autres organisations syndicales mais sur nos principes. Pour nous l'élévation à master 2 de la formation doit porter l'ensemble, pas le cliver. C'est aussi le sens de notre vote «en contre» sur les décrets de la formation des enseignants bradés en plein mois de juillet. Le vote en abstention, inattendu et quasi incompréhensible sur ces décrets, d'un syndicat majoritaire dans le second degré n'a eu aucun impact dans cette «revalo», contrairement sans doute à certaines espérances en retour. On peut être majoritaire, se sentir tout puissant et se faire berner. Le SNESUP par exemple doit se réjouir du résultat après 6 mois de luttes, anéantis en quelques heures.

### **Pour les CPE :**

Aucunes mesures spécifiques ne semblent apparaître.

Rappelons que notre indemnité est très insuffisante, que l'accès à la hors classe, même nettement réévalué est très en dessous de celui des enseignants (5% contre 7%). Rappelons aussi que les collègues logés ont subi depuis 2005 une imposition sur les avantages en nature sur les logements de fonction qui pèse assez lourd. Le logement de fonction peut être un réel avantage comme il peut constituer une contrainte et une charge supplémentaire et inutile. Accessoirement, rappelons que sur l'insistance du SE-UNSA les vacances pour les collègues qui s'engagent dans l'accompagnement éducatif ont été réévaluées de 17 à 30 euros. C'était surtout une question d'équité pour les CPE.

Tableau : rappel de l'évolution des passages hors classe des CPE sur les cinq dernières années. L'augmentation des ratios HC reste un des principaux leviers d'amélioration de carrière pour l'heure.

Avancement HC des CPE	CPE 2008- 2009					
Promouvables	7 578					
Ratio Pro/Pro	2,53%	2,53%	2,53%	3,88%	5,0%	
Contingents	2005	2006	2007	2008	2009	Variation
TOTAL	156	177	182	288	379	91
évolution	Soit + 31,6%					

Annuaire EPP Février 2009

En conclusion : Pour le SE-UNSA le compte n'y est pas. La promesse présidentielle faite à chaque éducateur a créé des attentes légitimes auprès de nos collègues. C'est donc un effort budgétaire conséquent qui doit être fait pour répondre à chacun d'entre eux. La revalorisation ne peut pas se limiter à quelques générations ou à quelques catégories d'enseignants et écarter la grande majorité d'entre eux.

### 3) Interdiction du téléphone portable dans les écoles, parmi d'autres amendements du sénat

Le Sénat a interdit mercredi 7 octobre 2009 l'usage des téléphones portables dans les écoles maternelles, primaires et collèges. Cette mesure est prise dans le cadre du projet de loi sur le Grenelle 2 de l'Environnement, par mesure de précaution pour la santé des enfants.

Le Sénat a relevé à 14 ans le seuil d'interdiction de la publicité pour les portables à destination des enfants (le projet de loi du gouvernement l'avait fixé à 12 ans).

Il a en outre prévu d'"assurer une plus grande protection des travailleurs amenés à utiliser quotidiennement des téléphones portables".

Ce sont des apports spécifiques du Sénat au Grenelle 2, qui iront ensuite à l'Assemblée nationale. Le sénat a adopté les autres dispositions de l'article 72 du texte visant à renforcer l'encadrement en matière d'ondes électromagnétique.

Autre mesure avec l'équipement des portables en kits mains libres ou oreillette, qui limitent l'exposition du cerveau aux ondes, et deviendra obligatoire. Les résultats des mesures sur les champs électromagnétiques émis par les équipements de télécommunications électroniques seront rendus publics.

Les distributeurs d'électricité devront réaliser des mesures des champs induits par les lignes à haute et très haute tension, les résultats seront rendus publics.

A suivre dans le temps, ces propositions après avoir transité entre les deux chambres ne seront adoptés qu'en juin 2010. Des textes d'application seront sans doute programmés pour la rentrée 2010 avec du boulot et un véritable «casse-tête» en perspective pour la vie scolaire.

### 4) Violence, les brigades mobiles sont mises en place !!!

Cette mesure faisait partie du plan de lutte contre la violence de Darcos. Pour l'instant seules ces brigades voient le jour, avec la loi Estrosi votée cet été. La loi Estrosi, contestable par ailleurs sur bien des points, renforce dans un de ses articles la protection des fonctionnaires de l'Education nationale ainsi que celle de leur famille.

Les mesures abandonnées :

L'autorisation «réglementaire» aux chefs d'établissement à fouiller ou faire fouiller les cartables a été annulée, les portiques ne sont plus d'actualité, les caméras de vidéo surveillance reléguées à la discrétion des collectivités locales qui ne se pressent pas sur le sujet, le «code de la paix scolaire», censé harmoniser les sanctions et mettre en place des travaux d'intérêt général est en berne.

---

Luc Chatel et Brice Hortefeux inaugurent ce lundi la première de ces équipes. Quelque 500 personnes devraient être recrutées cette année.

Bagarres, intrusions, drogue : la première «équipe mobile de sécurité» est prête à faire face à tous les maux qui peuvent affecter les établissements scolaires sensibles. Depuis leur «QG», une vaste salle laissée à leur disposition par le lycée Jean-Zay, à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), munies de téléphones et d'ordinateurs, les dix personnes recrutées par le ministère de l'Éducation nationale se déplacent en voiture à la demande des proviseurs en mal de sécurité. Le chef du groupe est un ancien officier de l'armée royale belge, qui travaille entre autres avec un ancien policier, un conseiller principal d'éducation, un gendarme auxiliaire, un éducateur sportif, un chef d'établissement et des enseignants. Ce sont tous des profils atypiques, âgés de 27 ans en moyenne, soigneusement recrutés à l'aide d'un commissaire de police placé auprès du recteur de Créteil. Des aptitudes physiques particulières sont exigées, telle une pratique des arts martiaux.

### **Intrusion musclée**

Ces équipes, Nicolas [Sarkozy les a voulues](#) au printemps dernier, après l'intrusion musclée dans un [lycée de Gagny](#) d'une vingtaine de jeunes gens cagoulés et armés. Progressivement, cette année, chaque académie aura droit à ses équipes mobiles, composées de 20 à 50 personnes. Quelque 500 personnes devraient être recrutées cette année. Pour le seul département de Seine-Saint-Denis, 45 personnes vont être embauchées d'ici à décembre. À chaque fois, les équipes vont être abritées dans des lycées, choisis pour leur proximité avec des cités sensibles.

En une semaine d'existence, l'équipe d'Aulnay-sous-Bois est restée pratiquement tout le temps sur le terrain. Alertée pour des problèmes de violence aux abords d'un lycée de Saint-Ouen, elle s'y est rendue à plusieurs reprises pour contenir des bagarres. Certains des membres du groupe ont épaulé l'équipe de l'établissement pour filtrer les entrées des élèves.

Contrairement à l'équipe de police qui constate les infractions et repart, l'équipe mobile de sécurité peut rester sur place, rassurer les équipes, prévenir les problèmes. C'est ce qu'elle a pu faire, en restant toute la journée dans un établissement du Blanc-Mesnil où deux assistants d'éducation venaient d'être agressés par des jeunes, extérieurs au lycée. «Nous nous efforçons de réduire les tensions, quitte à revenir plusieurs jours d'affilée», explique l'un d'eux. L'équipe a réalisé, en vérifiant la sécurité d'un autre établissement que certains élèves «faisaient le mur» ou que des intrus pouvaient entrer par une brèche. Dans son action plus pédagogique et préventive, l'équipe a pour objectif de travailler avec les quelques élèves les plus perturbateurs, ceux devant qui l'équipe enseignante a baissé les bras : «On peut envisager des réorientations, des transferts d'établissements, un soutien scolaire accru et personnalisé. Nous avons carte blanche.» Certains établissements ont déjà annoncé qu'ils ne voulaient pas accueillir ces «brigades martiales».

### **Bonne lecture**

**Miloud BEN AMAR responsable de la branche vie scolaire**  
**Francis GRENET Secrétaire académique adjoint en charge du second degré**

*Le **SE-UNSA** ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*

*C'est aussi le moment de rappeler que rien ne se fera, en restant seul(e) dans son coin, que le SE-UNSA se bat pour améliorer les conditions de travail et le pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale sans compter. Pour aller plus loin il a besoin de vous. Pensez à adhérer ou ré adhérer si ce n'est déjà fait afin de renforcer notre représentativité.*

*Vous pouvez adhérer en ligne en cliquant sur le lien suivant: <http://www.se-uns.org/spip.php?rubrique182>*

*C'est cher ?? A vous de voir.*

*EX : Une cotisation de 150 euros/an revient en réel à 50 euros avec la déduction d'impôts et 5 euros/mois avec le prélèvement fractionné (après déduction).*

**Les infos pratiques, l'actualité sur :** <http://sections.se-uns.org/reims/>  
[www.se-uns.org](http://www.se-uns.org)

**Consultez également nos sites départementaux**

**<http://sections.se-unsas.org/08>**

**<http://sections.se-unsas.org/51>**

**<http://sections.se-unsas.org/10>**

**<http://sections.se-unsas.org/52>**

*N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues*

**Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53**

**Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74**

**Miloud BEN AMAR, responsable académique CPE, élu à la CAPA des CPE**

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

*Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*